

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, greffier de cette ville, que conformément aux exigences du règlement 967 concernant les dérogations mineures :

Monsieur Jean-Pierre Fleury, propriétaire, a déposé une demande de dérogation mineure au règlement de zonage pour autoriser la construction d'un bâtiment accessoire à une hauteur de 8,76 mètres, plutôt qu'à 6,10 mètres, comme le prévoit l'article 9.2.2 du règlement de zonage 199-2012, pour la propriété sise au 5192, rue du Plateau-Clément-Fleury.

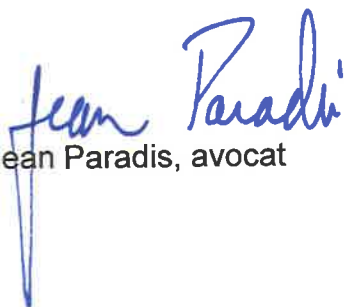
AVIS PUBLIC est également donné qu'à la suite de l'avis qui lui sera transmis par son Comité consultatif d'urbanisme, le Conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation lors de sa séance ordinaire qui sera tenue

le lundi 6 août 2018 à 19h00
en la salle du Conseil de la Ville d'Alma

AVIS est en outre donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Alma,
ce 27 juin 2018.

Le greffier de la Ville d'Alma


Jean Paradis, avocat

ATTESTATION

JE, soussigné, greffier de la Ville d'Alma, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-dessus par affichage à l'hôtel de ville et sur le site Internet de la Ville le 27 juin 2018 et par insertion dans le journal Le Lac-Saint-Jean, le 27 juin 2018.

Alma, ce 27 juin 2018.

Le greffier de la Ville d'Alma


Jean Paradis, avocat

M:\100_administration\111_avis_publics_municipaux\avis_publics\AVIS DÉROGATIONS\avis-2018-08-06.docx